

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Plan régional de santé publique 2010–2015

Un environnement urbain favorable à la santé

Des sols et de l'eau de bonne qualité

Volet : sols contaminés

Volet : eau potable et eaux de baignade

5

Orientation

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Plan régional de santé publique 2010-2015

Un environnement urbain favorable à la santé

Des sols et de l'eau de bonne qualité

Volet : sols contaminés

Volet : eau potable et eaux de baignade

5

Orientation

Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal

Québec



Une réalisation du secteur Environnement urbain et santé
Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

1301, Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3
Téléphone : 514 528-2400
www.dsp.santemontreal.qc.ca

DES SOLS ET DE L'EAU DE BONNE QUALITÉ
VOLETS : SOLS CONTAMINÉS ET EAU POTABLE ET EAUX DE BAINNADE

Auteur

Monique Beausoleil

Collaborateur

Louis Drouin

Graphisme

Le Zeste graphique

***UN ENVIRONNEMENT URBAIN FAVORABLE À LA SANTÉ, ORIENTATION 5 DU
PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE 2010-2015, INCLUT ÉGALEMENT LES 5 FICHES SUIVANTES :***

- Des logements salubres et accessibles
- Un air extérieur et un environnement sonore de bonne qualité
- Un réseau de la santé mobilisé dans la lutte aux changements climatiques et la diminution de son empreinte écologique
- Une ville et des quartiers qui favorisent l'accès aux aliments santé et leur consommation
- Une ville et des quartiers sécuritaires qui favorisent un mode de vie physiquement actif

© Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2012)
Tous droits réservés

ISBN 978-2-89673-135-0 (version imprimée)
ISBN 978-2-89673-136-7 (version PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2012

Table des matières

VOLET : SOLS CONTAMINÉS

1. Problématique	1
1.1. Les sols contaminés	1
1.2. Effets des sols contaminés sur la santé	1
2. Stratégies efficaces pour réduire l'exposition de la population aux sols contaminés	3
3. Intervention réalisées ou en cours	5
4. Objectifs et indicateurs	7
4.1. Objectif de résultats	7
4.2. Objectif de mise en œuvre (offre de service régionale) 2010-2015 – DSP	7
4.3. Indicateurs de suivi	7
5. Ressources régionales allouées	9
6. Références	11

VOLET : EAU POTABLE ET EAUX DE BAINNADE

1. Problématique	13
1.1. Traitement de l'eau potable	13
1.2. Contrôle de la qualité de l'eau potable	13
1.3. Les piscines et autres bassins artificiels	14
1.4. Le Programme Environnement-Plage	14
2. Stratégies efficaces pour une eau potable et des eaux de baignade de bonne qualité	15
3. Interventions réalisées ou en cours	17
4. Objectifs et indicateurs	19
Eau potable	
4.1. Objectif de résultats	19
4.2. Objectif de mise en œuvre (offre de service régionale) 2010-2015 – DSP	19
4.3. Indicateurs de suivi	19
Eaux de baignade	
4.4. Objectif de résultats	19
4.5. Objectif de mise en œuvre (offre de service régionale) 2010-2015 – DSP	20
4.6. Indicateurs de suivi	20
5. Ressources régionales allouées	21
6. Références	23

Liste des sigles et acronymes

CSSS : Centre de santé et de services sociaux

DSP : Direction de santé publique

GTE : Groupe technique d'évaluation

INSPQ : Institut national de santé publique du Québec

MDDEP : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Volet : sols contaminés

1 Problématique

1.1 Les sols contaminés

Le développement industriel et commercial, des débuts de l'industrialisation (milieu du 19^e siècle) jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, a été profitable pour Montréal, mais il est également responsable de la contamination des sols et de l'eau souterraine le long de ces zones industrialisées. Par ailleurs, dans plusieurs cas, les berges montréalaises ont été remblayées pour agrandir le territoire, mais les matériaux utilisés pour le remblayage sont souvent constitués de déchets issus des activités environnantes (Ville de Montréal, 2011). C'est également le cas de plusieurs petites carrières de pierres utilisées à l'époque pour la construction des édifices et qui ont ensuite été remblayées avec divers types de déchets. Le développement de la ville s'est fait sur ce type de terrains à une époque où la réglementation en matière de sols contaminés n'existait pas.

Au Québec, le projet de loi 72 (*Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement*) (MDDEP, 2002) et le *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (MDDEP, 2003) constituent les principales dispositions qui visent la protection des terrains ainsi que leur réhabilitation en cas de contamination (MDDEP, 2011).

1.2 Effets des sols contaminés sur la santé

On peut retrouver différents types de contaminants dans les sols en fonction des activités industrielles passées. On classe généralement ces contaminants en trois groupes : les métaux, les hydrocarbures pétroliers et les hydrocarbures aromatiques polycycliques. Ces contaminants peuvent présenter des risques à la santé (risques à long terme associés aux substances chimiques présentes) lorsque des individus sont exposés aux sols contaminés via l'inhalation de particules remises en suspension, l'ingestion involontaire de sols ou le contact cutané avec les sols. Toute barrière, telle la présence d'un aménagement paysager, d'une couche d'asphalte ou d'une dalle de béton, empêche généralement ce type de contacts. Des précautions supplémentaires doivent cependant être prises en présence de contaminants mobiles dans les sols, comme les hydrocarbures pétroliers qui, eux, peuvent migrer dans les sols et s'infiltrer à l'intérieur des bâtiments.

2 Stratégies efficaces pour réduire l'exposition de la population aux sols contaminés

Le *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* comprend un volet « protection des terrains » basé sur la mise en place de mesures préventives de suivi dès l'installation de nouvelles entreprises œuvrant dans des secteurs d'activité industrielle susceptible de contaminer les sols. Il existe également deux grandes stratégies de mitigation qui permettent de réduire l'exposition de la population lors de nouvelles constructions sur ces terrains contaminés :

- **Stratégie de décontamination des terrains contaminés** : le *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* prescrit des valeurs limites pour une gamme de contaminants et trois types d'usage (résidentiel, commercial et industriel). Lorsqu'un nouveau projet de construction est prévu sur un terrain contaminé et que le promoteur choisit d'utiliser cette stratégie, il doit caractériser le terrain et décontaminer les secteurs qui présentent des dépassements des valeurs limites;
- **Stratégie de réhabilitation des terrains contaminés** : pour certains projets, il peut être avantageux d'utiliser la stratégie de réhabilitation des terrains contaminés, en particulier pour les projets où on retrouve de grands volumes de sols contaminés. Pour ce faire, le promoteur doit caractériser le terrain et faire une évaluation des risques à la santé, à l'environnement et à l'eau souterraine. Les conclusions de ces évaluations permettront de déterminer les secteurs à décontaminer, les secteurs où une partie des sols contaminés peut être laissée en place ainsi que les mesures de mitigation à mettre en place (généralement un recouvrement par une certaine épaisseur de sols propres). Les sols contaminés par les hydrocarbures pétroliers et par d'autres substances mobiles dans les sols doivent cependant être excavés et éliminés hors site. L'information concernant les sols contaminés résiduels qui demeurent en place ainsi que les mesures de mitigation à respecter est transmise aux futurs propriétaires et demeurera toujours disponible au Registre foncier du Québec.

3 Interventions réalisées ou en cours

Information aux résidents qui demeurent sur des terrains contaminés

- La Direction de santé publique (DSP) de l'Agence la santé et des services sociaux de Montréal est régulièrement questionnée sur les risques associés au fait de demeurer sur un terrain contaminé, que ce soit de la part de citoyens ou d'institutions (centres de la petite enfance, milieux hospitaliers, etc.). À partir des données de caractérisation disponibles, la DSP leur suggère différents moyens de réduire l'exposition aux contaminants des sols.

Participation à l'évaluation des nouveaux projets de construction au sein du Groupe technique d'évaluation (GTE) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

- Évaluation des dossiers présentés au niveau de l'évaluation des risques à la santé réalisée par le promoteur et des mesures de mitigation proposées par celui-ci.
- Lors de la dernière année, sept dossiers ont été évalués au sein du GTE (ex. : la construction de l'échangeur Turcot, un projet résidentiel d'envergure sur l'ancien terrain industriel de Honeywell dans l'arrondissement St-Laurent, etc.).

Contamination des jardins communautaires

- De 2006 à 2009, 80 avis ont été formulés par la DSP concernant la contamination des sols des jardins communautaires de la Ville de Montréal.
- En 2010, une étude sur la contamination des légumes par le plomb et les hydrocarbures aromatiques polycycliques des sols des jardins communautaires a été publiée.

Demandes ponctuelles

- Évaluation des risques à la santé et gestion des dossiers de contamination des sols par le zinc des clôtures galvanisées en collaboration avec d'autres intervenants des DSP et de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).
- Évaluation des risques à la santé et gestion des dossiers de contamination des sols par le manganèse naturellement présent dans certains types de sols au Québec en collaboration avec d'autres intervenants des DSP et de l'INSPQ.

4 Objectifs et indicateurs

4.1 Objectif de résultats

Les dossiers des sols contaminés sont des dossiers où la DSP répond à la demande des partenaires. L'objectif général sanitaire visé par ces dossiers est donc de s'assurer qu'il n'y a pas d'atteinte à la santé des Montréalais en raison de la présence de sols contaminés.

4.2 Objectif de mise en œuvre (offre de service régionale) 2010-2015 - DSP

L'objectif de mise en œuvre est de répondre aux demandes d'expertise provenant de nos partenaires de première ligne responsables de la gestion des sols contaminés. Il n'y a pas d'objectif de mise en œuvre locale car les demandes sont traitées régionalement. Toutefois, les Centres de santé et de services sociaux sont informés des recommandations de la DSP dans certains dossiers où il peut y avoir un impact local.

4.3 Indicateurs de suivi

- Nombre de demandes reçues;
- Proportion de demandes pour lesquelles le suivi a été effectué.

5 Ressources régionales allouées

Ressources humaines

1 agent de planification, de programmation et de recherche (Monique Beausoleil, toxicologue)

6 Références

MDDEP, 2002 « Loi 72 : *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* » En ligne
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/loi-reg.htm#loi> consulté le 11 août 2011.

MDDEP, 2003 « *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* » En ligne
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/loi-reg.htm#loi> consulté le 11 août 2011.

MDDEP « Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés » En ligne
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/inter.htm> consulté le 9 août 2011.

Ville de Montréal "Qualité des sols et citoyens : Pollution des sols et histoire" En ligne
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,74643801&_dad=portal&_schema=PORTAL#
consulté le 9 août 2011.

Volet : eau potable et eaux de baignade

1 Problématique

L'eau potable comprend deux volets : le traitement de l'eau potable et le contrôle de la qualité de l'eau potable

1.1 Traitement de l'eau potable

On retrouve, sur le territoire de l'île de Montréal, six usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J.-Des-Baillets, Dorval, Lachine, Pierrefonds-Roxboro et Pointe-Claire) qui traitent l'eau puisée dans le lac St-Louis, la Rivière-des-Prairies et le fleuve St-Laurent (Ville de Montréal, 2011). Cette eau est filtrée et désinfectée pour être ensuite distribuée aux citoyens de l'île de Montréal. En 2009, on comptait 51 réseaux de distribution d'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal dont 19 réseaux municipaux, 7 réseaux municipaux touristiques et 25 réseaux privés.

La responsabilité de fournir une eau potable de qualité à la population repose en premier lieu sur les exploitants des systèmes de distribution. Ils doivent respecter les normes en vigueur et effectuer régulièrement les contrôles de qualité de l'eau exigés par le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP, 2001).

1.2 Contrôle de la qualité de l'eau potable

Le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* exige des contrôles périodiques de la qualité de l'eau au niveau bactériologique et chimique. Selon le nombre de personnes desservies, entre 2 et plus d'une centaine d'échantillons d'eau doivent être prélevés mensuellement par le responsable d'un système de distribution pour des fins de contrôle des bactéries coliformes totales ainsi que des bactéries coliformes fécales ou *Escherichia coli*. Des analyses physicochimiques doivent également être effectuées sur certains de ces échantillons d'eau.

Les coliformes totaux et les coliformes fécaux (ou *Escherichia coli*) sont des indicateurs d'un problème sur le réseau d'eau potable qui nécessite des corrections immédiates. Habituellement, la présence de coliformes totaux dans un réseau de distribution d'eau potable est due à une recroissance bactérienne (formation d'un biofilm sur les parois des conduites d'eau potable), particulièrement lorsque les concentrations de chlore libre sont faibles. La présence de coliformes totaux peut aussi indiquer une défaillance au niveau du traitement ou dans le réseau. La présence de la bactérie *Escherichia coli* dans une eau traitée est une indication claire d'une contamination d'origine fécale et laisse suspecter la présence d'autres microorganismes pathogènes (Brodeur, 2010a; Brodeur, 2010b). Les risques à la santé associés à la présence de microorganismes pathogènes sont des gastroentérites, des complications au niveau de plusieurs organes et, dans certains cas très graves, le décès.

Parmi les différents paramètres chimiques évalués, le plomb est celui qui dépasse le plus fréquemment la norme du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (MDDEP, 2001). L'eau potable distribuée par les réseaux municipaux de l'île de Montréal ne contient pratiquement pas de plomb et dans la très grande majorité des résidences de l'île de Montréal, elle respecte la norme québécoise de 10 microgrammes par litre (10 µg/L) de plomb dans l'eau potable. Des données recueillies en 2005-2006 ont cependant démontré des dépassements de cette norme dans l'eau du robinet dans environ 80 000 résidences de moins de 8 logements construites avant 1970 et reliées au réseau d'aqueduc municipal par un raccordement en plomb, sans toutefois excéder l'ancienne norme de 50 µg/L en vigueur avant 2001 (Beausoleil et Brodeur, 2007). La Direction de santé publique (DSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal considère que le risque à la santé pour les résidents de ces maisons est faible et limité aux femmes enceintes (pour l'enfant à naître) et aux enfants de moins de 6 ans; on ne craint pas d'intoxication chronique pouvant entraîner des problèmes de développement neurologiques (DSP, 2011). La DSP croit cependant qu'il est important que les citoyens concernés soient informés et puissent adopter les mesures préventives permettant de réduire au minimum leur exposition au plomb. Les municipalités de l'île de Montréal ont mené une campagne d'information d'envergure en 2006 (les informations sont toujours disponibles sur le site de la Ville de Montréal, 2011) et se sont engagées à remplacer la section publique des entrées d'eau en plomb d'ici 2026.

Les eaux de baignade comprennent deux volets : les piscines et autres bassins artificiels ainsi que le Programme Environnement-Plage.

1.3 Les piscines et autres bassins artificiels

Sur l'île de Montréal, on retrouve un grand nombre de piscines intérieures, de piscines extérieures, de pataugeoires et de centres aquatiques destinés à l'ensemble de la population. Il est important de maintenir une bonne qualité de l'eau de baignade afin d'éviter les infections transmises par les eaux de baignade (conjonctivites, otites, problèmes cutanés, gastroentérites, etc.).

La qualité de l'eau de ces équipements est sous la responsabilité des exploitants qui doivent se conformer aux exigences du *Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels*. Ils doivent mesurer l'alcalinité, le pH, la limpidité, la température et les quantités de désinfectant résiduel 1 fois par semaine à plusieurs fois par jour ainsi que les coliformes fécaux ou *Escherichia coli* une ou deux fois par mois. Si les niveaux mesurés excèdent les normes prescrites, des ajustements doivent être faits immédiatement. Le directeur de santé publique a accès en tout temps au registre des mesures des paramètres physicochimiques et microbiologiques (MDDEP, 2007).

1.4 Le Programme Environnement-Plage

On compte 4 plages autour de l'île de Montréal : la plage Jean-Drapeau sur l'île Notre-Dame, deux plages au parc-nature du Cap-St-Jacques et une autre au parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard. Ces plages sont sous la responsabilité de la Ville de Montréal.

En plus des mesures de la qualité de l'eau que la Ville de Montréal peut faire à ses 4 plages, elle a adhéré au Programme Environnement-Plage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP, 2011). Dans le cadre de ce programme, le MDDEP effectue périodiquement des prélèvements d'eau aux 4 plages et leur attribue une cote selon les résultats de qualité bactériologique (coliformes fécaux) : A : excellente, B : bonne, C : passable ou D : polluée. Il transmet ensuite les résultats d'analyse à la Ville de Montréal, à la DSP ainsi qu'aux médias. Le programme prévoit la fermeture d'une plage lorsque les résultats de laboratoire d'une deuxième série de prélèvements confirment les résultats d'une première cote D. Pour les 4 plages de l'île de Montréal, la DSP a toutefois demandé à être informée des résultats dès l'attribution d'une première cote D; elle peut alors recommander immédiatement la fermeture partielle ou totale de la plage lorsque les résultats bactériologiques le justifient.

2 Stratégies efficaces pour une eau potable et des eaux de baignade de bonne qualité

Les stratégies efficaces pour s'assurer d'une eau potable de bonne qualité peuvent être regroupées en trois grandes catégories :

- **Stratégies de traitement de l'eau potable** : l'eau brute du lac St-Louis, de la Rivière-des-Prairies et du fleuve St-Laurent présente des caractéristiques différentes qui doivent être prises en compte lors de l'évaluation des chaînes de traitement nécessaires. L'eau passe d'abord à travers une grille, assez grossière, qui retient les gros débris. Puis un procédé de coagulation-floculation-décantation est appliqué aux eaux qui contiennent beaucoup de particules en suspension comme c'est le cas des usines de l'ouest de l'île : on injecte dans cette eau un produit – souvent le sel d'alun – qui favorise l'agglomération des particules en suspension et leur déposition au fond d'un bassin de décantation. Cette eau traverse ensuite un lit filtrant composé généralement de sable de silice qui élimine environ 85 % des bactéries et retient les matières en suspension qui se trouvent dans l'eau. Finalement, l'eau subira un traitement de désinfection par ozonation (comme c'est le cas pour les usines Charles-J.-Des Bailleurs, Lachine et Pierrefonds) et par chloration (pour toutes les usines).
- **Stratégies de contrôle de la qualité de l'eau potable** : un processus rigoureux de contrôle en laboratoire permet d'assurer une eau potable de bonne qualité. Ces analyses sont effectuées sur des échantillons prélevés dans les usines (à partir de l'eau brute jusqu'à l'eau traitée) et dans l'eau distribuée sur l'ensemble du territoire.
- **Stratégies d'intervention en cas de dépassement des normes** : lorsque les normes microbiologiques sont dépassées, particulièrement celles des bactéries d'origine fécale, un avis d'ébullition est immédiatement émis par le responsable du réseau de distribution d'eau potable auprès de la clientèle concernée. Le MDDEP et le directeur de santé publique sont également informés selon les modalités du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*. Cet avis d'ébullition demeure en vigueur jusqu'à ce que les travaux de réparation nécessaires soient réalisés et que de nouvelles analyses microbiologiques démontrent l'absence de toute bactérie. Le dépassement des normes physicochimiques nécessite également des interventions appropriées à la nature de ces dépassements.

Les stratégies efficaces pour s'assurer d'avoir des eaux de baignade de bonne qualité peuvent être regroupées en trois grandes catégories :

- **Stratégies de traitement des eaux de baignade** : dans les piscines, il est important d'utiliser les bonnes quantités de désinfectant et de contrôler les facteurs qui influencent l'efficacité du désinfectant comme le pH, l'alcalinité, etc. Ces paramètres doivent être vérifiés régulièrement durant la journée et ajustés au besoin. Les plages doivent, quant à elles, être établies là où la qualité de l'eau est adéquate et loin des rejets d'eaux de surface. L'eau de la plage Jean-Drapeau est légèrement chlorée ce qui permet de mieux contrôler la qualité d'eau de ce bassin.
- **Stratégies de contrôle de la qualité des eaux de baignade** : la mesure des paramètres microbiologiques permet de s'assurer que la désinfection de l'eau des piscines est efficace et que les conditions environnementales des plages n'ont pas détérioré la qualité de l'eau pour les baigneurs.
- **Stratégies d'intervention en cas de dépassement des normes** : lorsque la qualité de l'eau n'est plus appropriée pour la baignade, des actions immédiates peuvent être prises afin de remédier à la situation. Toutefois, dans certaines circonstances, la baignade doit être interdite jusqu'à ce que la qualité de l'eau soit revenue à la normale.

3 Interventions réalisées ou en cours

Eau potable

Activités en continu

- Assurer le suivi des cas de dépassement des normes microbiologiques et chimiques sur le territoire de l'île de Montréal;
- Développer et mettre à jour les outils concernant les dépassements de normes d'eau potable pour les intervenants de garde;
- Commenter les propositions de modification au *Règlement sur la qualité de l'eau potable*.

Interventions récentes

- Assurer le suivi de deux cas de non-consommation de l'eau potable survenus dans l'ouest de l'île de Montréal.

Interventions en cours

- Assurer le suivi des cas de dépassement de la norme de plomb dans l'eau potable;
- Assurer un soutien dans le cadre d'une étude de l'Institut national de santé publique du Québec sur les sources de plomb résidentielles à Montréal et leur impact sur la plombémie des enfants;
- Travailler en collaboration avec les autorités du MDDEP, de l'arrondissement et de la Ville de Montréal afin d'améliorer la qualité d'un réseau de distribution d'eau potable privé.

Eaux de baignade

Activités en continu

- Répondre aux demandes des partenaires et des citoyens concernant des problèmes de qualité des eaux de baignade.

Interventions récentes

- Assurer le suivi de la présence de *Giardia* dans l'eau d'une piscine;
- Assurer le suivi de trois épisodes de cote D à la plage Jean-Drapeau sur l'île Notre-Dame.

Interventions en cours

- Préparer des outils pour les intervenants de garde afin qu'ils puissent répondre rapidement à des problèmes de qualité de l'eau de baignade (évaluation de l'efficacité de la désinfection dans les piscines, évaluation des résultats bactériologiques d'une première cote D pour les plages).

4 Objectifs et indicateurs

Eau potable

4.1 Objectif de résultats

Les dossiers d'eau potable sont des dossiers où la DSP répond à la demande des partenaires ou aux exigences réglementaires. L'objectif général sanitaire visé par ces dossiers est donc de s'assurer qu'il n'y a pas d'atteinte à la santé des Montréalais en raison de la présence de microorganismes ou de contaminants dans l'eau potable.

4.2 Objectif de mise en œuvre (offre de service régionale) 2010-2015 - DSP

L'objectif de mise en œuvre est de répondre aux demandes d'expertise provenant de nos partenaires de première ligne responsables de la gestion de l'eau potable et aux exigences du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*. Il n'y a pas d'objectif de mise en œuvre locale, car les demandes sont traitées régionalement. Toutefois, les Centres de santé et de services sociaux (CSSS) sont informés des recommandations de la DSP dans certains dossiers où il peut y avoir un impact local.

4.3 Indicateurs de suivi

- Nombre de demandes reçues;
- Proportion de demandes pour lesquelles le suivi a été effectué.

Eaux de baignade

4.4 Objectif de résultats

Les dossiers d'eaux de baignade sont des dossiers où la DSP répond à la demande des partenaires. L'objectif général sanitaire visé par ces dossiers est donc de s'assurer qu'il n'y a pas d'atteinte à la santé des Montréalais en raison de la présence de microorganismes ou de contaminants dans l'eau de baignade.

4.5 Objectif de mise en œuvre (offre de service régionale) 2010-2015 - DSP

L'objectif de mise en œuvre est de répondre aux demandes d'expertise provenant de nos partenaires de première ligne responsables de la gestion des eaux de baignade. Il n'y a pas d'objectif de mise en œuvre locale, car les demandes sont traitées régionalement. Toutefois, les CSSS sont informés des recommandations de la DSP dans certains dossiers où il peut y avoir un impact local.

4.6 Indicateurs de suivi

- Nombre de demandes reçues;
- Proportion de demandes pour lesquelles le suivi a été effectué.

5 Ressources régionales allouées

Ressources humaines

2 agents de planification, de programmation et de recherche (Monique Beausoleil et Julie Brodeur, toxicologues)

6 Références

Beausoleil, M. et Brodeur, J. (2007). « Le plomb dans l'eau potable sur l'île de Montréal – État de situation et évaluation des risques à la santé ». 48 pages.

En ligne : [http://www.dsp.santemontreal.qc.ca/index.php?id=523&tx_wfqbe_pi1\[uid\]=197](http://www.dsp.santemontreal.qc.ca/index.php?id=523&tx_wfqbe_pi1[uid]=197) consulté le 11 août 2011.

Brodeur, J. (2010a). « Fiche pour le personnel de garde en santé environnementale – Eau potable – Coliformes totaux et colonies atypiques ». 3 pages.

Brodeur, J. (2010b). « Fiche pour le personnel de garde en santé environnementale – Eau potable – Coliformes fécaux ou *Escherichia coli* (E coli) ». 3 pages.

DSP « Le plomb dans l'eau du robinet de certaines maisons sur le territoire de l'île de Montréal » En ligne http://www.dsp.santemontreal.qc.ca/fileadmin/documents/dossiers_thematiques/Environnement/Plombeaupotable/FAQPlombEaupotable.pdf consulté le 11 août 2011.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP 2001), « *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, Q-2, r.18.1.1 ». En ligne <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/brochure/index.htm>.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP 2007), « *Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels*, Q-2, r.39 ». En ligne <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/piscine/index.htm> consulté le 11 août 2011.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), « Programme Environnement-Plage ». En ligne <http://www.mddep.gouv.qc.ca/programmes/env-plage/index.htm> consulté le 11 août 2011.

Ville de Montréal, « L'eau de Montréal : Production de l'eau potable ». En ligne http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54223577&_dad=portal&_schema=PORTAL consulté le 5 août 2011.

Ville de Montréal, « Problématique du plomb ». En ligne http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,56195723&_dad=portal&_schema=PORTAL consulté le 11 août 2011.

*Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal*

Québec 